

Inis sur celle de la vieille Europe et plus spécialement sur celle de la France, se voient chaque jour démentis. L'Europe n'imite pas les institutions américaines, tandis que les Etats-Unis, à mesure qu'ils s'assèment et prennent de la densité, en sont réduits à imiter les procédés européens. La Chambre des représentants à Washington vient d'adopter à l'unanimité de 215 voix contre 41 un important projet de loi, déjà voté au Sénat par 43 voix contre 15.

C'est une modification complète des statuts des chemins de fer, lesquels vont se trouver soumis tout d'un coup à la loi de l'offre et de la demande. L'application des tarifs, leur publicité, leur égalité pour tous, l'interdiction des tarifs secrets ou particuliers, et la prohibition aux Compagnies de se coaliser pour surélever le prix des transports. Livrés à eux-mêmes, les chemins de fer aux Etats-Unis sont des instruments de monopole et d'oppression au moyen desquels certaines individualités s'enrichissent aux dépens des producteurs et des consommateurs. Au lieu de venir aujourd'hui réagir contre des abus qui ont déjà causé beaucoup de mal et dont l'abolition ruinerait quelques Compagnies, n'était-il pas préférable de faire le levain et de prévenir par une prudente législation?

**Persécution contre l'évêque de Sézéc**  
Mgr de Sézéc soutient une noble lutte contre le mal du Gôble. Il a proposé de nomination d'un administrateur à la cure de Vimoutiers. M. Goblet prétend obliger l'évêque à enlever l'administrateur ne demandant d'autre motif que *«ce sacro silecio pro ratione voluntate»*. Les libéraux applaudissent à cet acte de tyrannie.

Mgr de Sézéc nous fait l'honneur de nous communique une lettre que S. G. envoie au XIXe siècle, en réponse à la Saecy, et qui est une magnifique protestation :

« Monsieur le Directeur,  
« Ou me communique, un peu tardivement, un article de M. Sarcey, me concernant, publié dans votre journal, le XIXe Siècle. Voulez-vous bien me permettre, Monsieur le Directeur, d'y répondre en deux mots ?

« M. Sarcey me dénonce comme un Evêque clérical. Je n'y contredirai pas, j'avouerai même simplement que, dans certains endroits, le clergé a été et est encore un peu trop théologique. Mais, dans la mesure où il est théologien, il est aussi philosophe, et, dans la mesure où il est philosophe, il est aussi théologien. On a essayé de le séparer, mais on n'y a pas réussi. De plus, d'après M. Sarcey, je suis un faux prêtre. Pour ceux qui ne me connaissent, cela peut paraître exagéré, mais l'expression ne me déplaît pas : lorsque l'attaque est sans pitié, il me semble qu'on peut pardonner un peu de fougue à la riposte.

« Il est vrai, j'ai nommé un administrateur, doyen du canton de Vimoutiers, mais sans doute, Monsieur le Directeur, vous n'avez pas oublié que, dans ce canton, il y a eu une honnête et loyale, les deux signataires de la Concordat ont-ils voulu, ont-ils pu accorder à l'une des parties contractantes un pouvoir absolu, arbitraire contre l'autre? Evidemment non, ce serait un acte de violence, de tyrannie, et manquer de respect aux deux grands hommes, à des titres différents, qui ont élaboré ensemble cette grande œuvre de conciliation et de paix. Ils ont donc voulu, d'un côté, laisser à l'autre la doctrine, des vertus sacerdotales, des aptitudes de sujet appelé à remplir un poste inamovible; de l'autre côté, ils ont reconnu au Gouvernement le droit de choisir, de donner son avis, de donner son assentiment, de donner son approbation, de donner son concours, de donner son appui, de donner son crédit.

« L'Evêque, dans le cas actuel, il n'hésite pas à le proclamer, a rempli son devoir. M. le ministre, qui s'opposait à un tel arbitraire et nullement motivé, n'a pas hésité à le faire, et, en rendant le même témoignage. En ce moment encore, qu'il veuille bien articuler un seul fait politique à la charge de M. Bisson, et il se fera l'engagement de lui donner, au lieu de son approbation, de présenter un autre candidat pour Vimoutiers.

« M. Goblet s'en gardera bien, par la raison fort simple qu'il ne le peut pas. Il se venge quand même en exprimant, M. Bisson du président. C'est son droit de citoyen, et non de ministre. Son Excellence espère, par de pareils agissements, attirer l'admiration de la postérité, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'en venir à ce point. Il est vrai, il n'est resté par exemple, pour immortaliser son nom, d'avoir privé de leur modeste traitement de certaines de nos vénérables prêtres, qui ont blanchi dans les pénibles travaux du Saint-Ministère, dans la charité, dans le dévouement, dans l'amour de Dieu et du prochain, de l'Eglise et de la patrie.

« J'en ai encore, en ce moment, sous les yeux, une triste et navrant exemple, qui date d'hier. Malgré les protestations indignées et signées par plus de 200 habitants d'une paroisse qui ne compte à peine 400, c'est-à-dire par toutes les personnes pouvant et sachant signer, contre toutes les accusations que M. le ministre faisait peser sur leur vénérable et saint pasteur, son Excellence a pas hésité à lui enlever son traitement.

« Quarante-huit heures après avoir convié l'Evêque à faire une contre-enquête, pour décerner, M. le ministre retranchait le traitement de cet Evêque, et, par là même, il a permis de condamner un vaillant prêtre sans lui donner des preuves, mais un prêtre! Il en fait ses délices. N'est-ce pas un acte, en effet, qui a baptisé et lui a fait sa première communion? Pourquoi aussi ces braves gens d'Avrilly se permettent-ils de voter suivant leur conscience? La justice de M. Goblet exige que le pasteur paie pour le troupeau. In parem actus se passe de commenter, il suffit de le livrer à la conscience publique.

« Comptant sur votre impartialité, qui m'est connue, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur, d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal et de vouloir bien agréer l'hommage de mes sentiments très distingués.

**La lettre du cardinal Jacobini**

Le *Monde* publie cette dépêche :  
« Rome, 7 février. — D'après une interprétation donnée de la lettre apostolique adressée au nonce de Munich ne constitue pas une intervention du Saint-Siège dans la question politique du septennat; elle ne peut qu'être considérée comme un acte de la papauté, qui sont ceux de catholiques du monde entier.

« Les motifs de ce conseil sont d'importants engagements pris par le gouvernement de l'Allemagne pour la conclusion de la paix religieuse dans ce pays et en vue de faciliter l'intervention du Pape dans les conflits internationaux et de rendre meilleure la condition personnelle que ses ennemis lui ont faite.

« D'ailleurs, le centre, grand et encouragé par la lettre du cardinal Jacobini, l'Etat à préserver fermement dans son action politique, l'est plus manifestement par une lettre complémentaire qui n'est pas encore publiée.

**La paix**  
Berlin, 7 février. — La majorité en faveur du gouvernement paraît assurée au prochain Reichstag. Aussi une certaine déception se produit et les espérances de paix augmentent.

**L'emprunt allemand**  
Berlin, 7 février. — Le projet d'emprunt est définitivement abandonné. On dit que cette décision a été prise à la suite de l'effet produit par la lettre du cardinal Jacobini. Le prince de Hismarck estimait que les ressources que devait procurer cet emprunt devenaient inutiles, aujourd'hui qu'une partie du centre du nouveau Reichstag paraît décidée à voter le septennat et que, par conséquent, l'adoption de la loi milliaire est certaine.

**Les réservistes Alsaciens-Lorrains**  
Thionville, 7 février. — On apprend ici qu'un grand nombre de réservistes alsaciens-lorrains convoqués pour apprendre le maniement du fusil se sont réfugiés en France pour prendre du service dans la légion étrangère.

**L'anniversaire de la mort de Pie IX**  
Paris, 7 février. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX, des services religieux ont été célébrés, ce matin, dans la plupart des chapelles des congrégations religieuses et dans un grand nombre de paroisses de la capitale.

**Paysans italiens en révolte**  
Rome, 7 février. — Environ 400 paysans de Gardigiano, commune de Sorcé, se sont réunis en armes au son du tocan; ils se sont opposés à un acte d'insulte et de violence commis par le préfet. On a envoyé à la tête des renforts et plusieurs arrestations auraient été opérées.

**L'état de santé de l'Empereur Guillaume**  
Berlin, 7 février. — Le *Reichsanzeiger* publie un décret du chancelier dont il le teneur :  
« L'Empereur a reçu des adresses de sociétés, qui expriment l'intention de venir encore présenter leurs hommages à Sa Majesté, et l'assure de leur fidélité à l'occasion de son prochain quarante-deuxième anniversaire de sa naissance.

« L'Empereur ayant dessein de ménager et de combiner les obligations de son rôle de roi et de père de famille, il a décidé de ne pas accepter de recevoir personnellement ces hommages. Des manifestations de ce genre doivent donc être évitées, afin d'épargner les forces de Sa Majesté.

qu'il satisfait à la loi de recrutement de son pays, sans les exceptions prévues par les traités.

**Chambre des députés**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Suite de la séance du lundi 7 février  
Présidence de M. FLOUQUET, président  
La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**Le Budget**  
M. Keller propose la conversion du 4 1/2, la répression des fraudes et de nouvelles économies sur le personnel des divers ministères; sur le budget de l'Instruction publique notamment on pourrait réaliser au moins 50 millions d'économies.

**Condition publique de l'enseignement**  
Mouvements du 31 janvier au 5 février 1887  
Matières Nombre de colles Poids en k.

**Laines**  
ANVERS, 7 février.  
On a vendu 33 balles de laine de la Plata en suite.

**Mouvement maritime**  
Le steamer *Armes* a touché à Plymouth le 7 février allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines pour l'Europe.

**La laine à Londres**  
(De notre correspondant particulier)  
LONDRES, 7 février, 1887.  
Aujourd'hui, malgré un catalogue fort peu intéressant pour le négoce mais en revanche très important pour la fabrication d'Allemagne et d'Alsace, les prix sont encore plus fermes et plus élevés que samedi. On a fait une animation générale que la confiance n'avait eue qu'un instant affectée et qu'aujourd'hui sous l'influence de meilleures nouvelles elle est non seulement revenue tout entière mais encore s'est accrue.

**Le Conseil municipal de Paris**  
Paris, 7 février. — Le conseil municipal de Paris a réuni son ancien bureau, pour la session de 1887.

**L'opinion du maréchal de Moltke**  
Berlin, 7 février. — Le maréchal de Moltke aurait déclaré, devant une députation électorale de conservateurs, que la situation était des plus graves et qu'il était autorisé à la faire connaître.

**Le Sénat**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du Lundi 7 février.  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La nationalité**  
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balthus sur la nationalité.

**Le Sénat**  
M. Sarcey expose que le gouvernement et la commission ont adopté l'amendement qui a déposé à l'article 3 de la loi.

**Le Sénat**  
Tout individu né en France, de parents étrangers qui y sont nés, pourra opter pour la nationalité de ses parents, à la condition de justifier, s'il y a lieu, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouer en paix le fruit de son forfait.

**Le Sénat**  
En effet, répondit madame Pradié, je ne le dissimule pas.

**Le Sénat**  
— Mademoiselle Raymond est une amie de votre enfant?

**Le Sénat**  
— Dites sa meilleure et sa plus sincère amie.

**Le Sénat**  
— N'était-elle pas la fille adoptive du malheureux Desgranges, qui fut, il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême?

**Le Sénat**  
— C'est cela.

**Le Sénat**  
— Et ce M. Desgranges est mort?

**Le Sénat**  
— Il y a quelques jours au château de Pratmeur.

**Le Sénat**  
— Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

**Le Sénat**  
— Pauvre enfant! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement le frapper.

**Le Sénat**  
— Oui, bien cruellement... répondit-elle : la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la santé et à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et à Paris à découvrir la coupable... car, c'est là que chose terrible, convenez-en, monsieur,

encore moins. Les quelques lots de petites laines Sydney et Adelaide ont été élevés aux hauts cours de la semaine dernière, principalement par la France. Les pièces propres ou grattées ont été vendues plus chères qu'il y a trois ou quatre jours. Les Scoured, quoique plus délaissés que les suints, ne montrent plus aujourd'hui le moindre signe de faiblesse. Les laines croisées sont les plus fermes, plus et toisons.

**Chambre des députés**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Suite de la séance du lundi 7 février  
Présidence de M. FLOUQUET, président  
La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**Le Budget**  
M. Keller propose la conversion du 4 1/2, la répression des fraudes et de nouvelles économies sur le personnel des divers ministères; sur le budget de l'Instruction publique notamment on pourrait réaliser au moins 50 millions d'économies.

**Condition publique de l'enseignement**  
Mouvements du 31 janvier au 5 février 1887  
Matières Nombre de colles Poids en k.

**Laines**  
ANVERS, 7 février.  
On a vendu 33 balles de laine de la Plata en suite.

**Mouvement maritime**  
Le steamer *Armes* a touché à Plymouth le 7 février allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines pour l'Europe.

**La laine à Londres**  
(De notre correspondant particulier)  
LONDRES, 7 février, 1887.  
Aujourd'hui, malgré un catalogue fort peu intéressant pour le négoce mais en revanche très important pour la fabrication d'Allemagne et d'Alsace, les prix sont encore plus fermes et plus élevés que samedi. On a fait une animation générale que la confiance n'avait eue qu'un instant affectée et qu'aujourd'hui sous l'influence de meilleures nouvelles elle est non seulement revenue tout entière mais encore s'est accrue.

**Le Conseil municipal de Paris**  
Paris, 7 février. — Le conseil municipal de Paris a réuni son ancien bureau, pour la session de 1887.

**L'opinion du maréchal de Moltke**  
Berlin, 7 février. — Le maréchal de Moltke aurait déclaré, devant une députation électorale de conservateurs, que la situation était des plus graves et qu'il était autorisé à la faire connaître.

**Le Sénat**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du Lundi 7 février.  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La nationalité**  
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balthus sur la nationalité.

**Le Sénat**  
M. Sarcey expose que le gouvernement et la commission ont adopté l'amendement qui a déposé à l'article 3 de la loi.

**Le Sénat**  
Tout individu né en France, de parents étrangers qui y sont nés, pourra opter pour la nationalité de ses parents, à la condition de justifier, s'il y a lieu, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouer en paix le fruit de son forfait.

**Le Sénat**  
En effet, répondit madame Pradié, je ne le dissimule pas.

**Le Sénat**  
— Mademoiselle Raymond est une amie de votre enfant?

**Le Sénat**  
— Dites sa meilleure et sa plus sincère amie.

**Le Sénat**  
— N'était-elle pas la fille adoptive du malheureux Desgranges, qui fut, il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême?

**Le Sénat**  
— C'est cela.

**Le Sénat**  
— Et ce M. Desgranges est mort?

**Le Sénat**  
— Il y a quelques jours au château de Pratmeur.

**Le Sénat**  
— Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

**Le Sénat**  
— Pauvre enfant! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement le frapper.

**Le Sénat**  
— Oui, bien cruellement... répondit-elle : la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la santé et à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et à Paris à découvrir la coupable... car, c'est là que chose terrible, convenez-en, monsieur,

encore moins. Les quelques lots de petites laines Sydney et Adelaide ont été élevés aux hauts cours de la semaine dernière, principalement par la France. Les pièces propres ou grattées ont été vendues plus chères qu'il y a trois ou quatre jours. Les Scoured, quoique plus délaissés que les suints, ne montrent plus aujourd'hui le moindre signe de faiblesse. Les laines croisées sont les plus fermes, plus et toisons.

**Chambre des députés**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Suite de la séance du lundi 7 février  
Présidence de M. FLOUQUET, président  
La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**Le Budget**  
M. Keller propose la conversion du 4 1/2, la répression des fraudes et de nouvelles économies sur le personnel des divers ministères; sur le budget de l'Instruction publique notamment on pourrait réaliser au moins 50 millions d'économies.

**Condition publique de l'enseignement**  
Mouvements du 31 janvier au 5 février 1887  
Matières Nombre de colles Poids en k.

**Laines**  
ANVERS, 7 février.  
On a vendu 33 balles de laine de la Plata en suite.

**Mouvement maritime**  
Le steamer *Armes* a touché à Plymouth le 7 février allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines pour l'Europe.

**La laine à Londres**  
(De notre correspondant particulier)  
LONDRES, 7 février, 1887.  
Aujourd'hui, malgré un catalogue fort peu intéressant pour le négoce mais en revanche très important pour la fabrication d'Allemagne et d'Alsace, les prix sont encore plus fermes et plus élevés que samedi. On a fait une animation générale que la confiance n'avait eue qu'un instant affectée et qu'aujourd'hui sous l'influence de meilleures nouvelles elle est non seulement revenue tout entière mais encore s'est accrue.

**Le Conseil municipal de Paris**  
Paris, 7 février. — Le conseil municipal de Paris a réuni son ancien bureau, pour la session de 1887.

**L'opinion du maréchal de Moltke**  
Berlin, 7 février. — Le maréchal de Moltke aurait déclaré, devant une députation électorale de conservateurs, que la situation était des plus graves et qu'il était autorisé à la faire connaître.

**Le Sénat**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du Lundi 7 février.  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La nationalité**  
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balthus sur la nationalité.

**Le Sénat**  
M. Sarcey expose que le gouvernement et la commission ont adopté l'amendement qui a déposé à l'article 3 de la loi.

**Le Sénat**  
Tout individu né en France, de parents étrangers qui y sont nés, pourra opter pour la nationalité de ses parents, à la condition de justifier, s'il y a lieu, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouer en paix le fruit de son forfait.

**Le Sénat**  
En effet, répondit madame Pradié, je ne le dissimule pas.

**Le Sénat**  
— Mademoiselle Raymond est une amie de votre enfant?

**Le Sénat**  
— Dites sa meilleure et sa plus sincère amie.

**Le Sénat**  
— N'était-elle pas la fille adoptive du malheureux Desgranges, qui fut, il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême?

**Le Sénat**  
— C'est cela.

**Le Sénat**  
— Et ce M. Desgranges est mort?

**Le Sénat**  
— Il y a quelques jours au château de Pratmeur.

**Le Sénat**  
— Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

**Le Sénat**  
— Pauvre enfant! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement le frapper.

**Le Sénat**  
— Oui, bien cruellement... répondit-elle : la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la santé et à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et à Paris à découvrir la coupable... car, c'est là que chose terrible, convenez-en, monsieur,

encore moins. Les quelques lots de petites laines Sydney et Adelaide ont été élevés aux hauts cours de la semaine dernière, principalement par la France. Les pièces propres ou grattées ont été vendues plus chères qu'il y a trois ou quatre jours. Les Scoured, quoique plus délaissés que les suints, ne montrent plus aujourd'hui le moindre signe de faiblesse. Les laines croisées sont les plus fermes, plus et toisons.

**Chambre des députés**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Suite de la séance du lundi 7 février  
Présidence de M. FLOUQUET, président  
La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**Le Budget**  
M. Keller propose la conversion du 4 1/2, la répression des fraudes et de nouvelles économies sur le personnel des divers ministères; sur le budget de l'Instruction publique notamment on pourrait réaliser au moins 50 millions d'économies.

**Condition publique de l'enseignement**  
Mouvements du 31 janvier au 5 février 1887  
Matières Nombre de colles Poids en k.

**Laines**  
ANVERS, 7 février.  
On a vendu 33 balles de laine de la Plata en suite.

**Mouvement maritime**  
Le steamer *Armes* a touché à Plymouth le 7 février allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines pour l'Europe.

**La laine à Londres**  
(De notre correspondant particulier)  
LONDRES, 7 février, 1887.  
Aujourd'hui, malgré un catalogue fort peu intéressant pour le négoce mais en revanche très important pour la fabrication d'Allemagne et d'Alsace, les prix sont encore plus fermes et plus élevés que samedi. On a fait une animation générale que la confiance n'avait eue qu'un instant affectée et qu'aujourd'hui sous l'influence de meilleures nouvelles elle est non seulement revenue tout entière mais encore s'est accrue.

**Le Conseil municipal de Paris**  
Paris, 7 février. — Le conseil municipal de Paris a réuni son ancien bureau, pour la session de 1887.

**L'opinion du maréchal de Moltke**  
Berlin, 7 février. — Le maréchal de Moltke aurait déclaré, devant une députation électorale de conservateurs, que la situation était des plus graves et qu'il était autorisé à la faire connaître.

**Le Sénat**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du Lundi 7 février.  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La nationalité**  
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balthus sur la nationalité.

**Le Sénat**  
M. Sarcey expose que le gouvernement et la commission ont adopté l'amendement qui a déposé à l'article 3 de la loi.

**Le Sénat**  
Tout individu né en France, de parents étrangers qui y sont nés, pourra opter pour la nationalité de ses parents, à la condition de justifier, s'il y a lieu, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouer en paix le fruit de son forfait.

**Le Sénat**  
En effet, répondit madame Pradié, je ne le dissimule pas.

**Le Sénat**  
— Mademoiselle Raymond est une amie de votre enfant?

**Le Sénat**  
— Dites sa meilleure et sa plus sincère amie.

**Le Sénat**  
— N'était-elle pas la fille adoptive du malheureux Desgranges, qui fut, il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême?

**Le Sénat**  
— C'est cela.

**Le Sénat**  
— Et ce M. Desgranges est mort?

**Le Sénat**  
— Il y a quelques jours au château de Pratmeur.

**Le Sénat**  
— Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

**Le Sénat**  
— Pauvre enfant! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement le frapper.

**Le Sénat**  
— Oui, bien cruellement... répondit-elle : la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la santé et à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et à Paris à découvrir la coupable... car, c'est là que chose terrible, convenez-en, monsieur,

encore moins. Les quelques lots de petites laines Sydney et Adelaide ont été élevés aux hauts cours de la semaine dernière, principalement par la France. Les pièces propres ou grattées ont été vendues plus chères qu'il y a trois ou quatre jours. Les Scoured, quoique plus délaissés que les suints, ne montrent plus aujourd'hui le moindre signe de faiblesse. Les laines croisées sont les plus fermes, plus et toisons.

**Chambre des députés**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Suite de la séance du lundi 7 février  
Présidence de M. FLOUQUET, président  
La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**Le Budget**  
M. Keller propose la conversion du 4 1/2, la répression des fraudes et de nouvelles économies sur le personnel des divers ministères; sur le budget de l'Instruction publique notamment on pourrait réaliser au moins 50 millions d'économies.

**Condition publique de l'enseignement**  
Mouvements du 31 janvier au 5 février 1887  
Matières Nombre de colles Poids en k.

**Laines**  
ANVERS, 7 février.  
On a vendu 33 balles de laine de la Plata en suite.

**Mouvement maritime**  
Le steamer *Armes* a touché à Plymouth le 7 février allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines pour l'Europe.

**La laine à Londres**  
(De notre correspondant particulier)  
LONDRES, 7 février, 1887.  
Aujourd'hui, malgré un catalogue fort peu intéressant pour le négoce mais en revanche très important pour la fabrication d'Allemagne et d'Alsace, les prix sont encore plus fermes et plus élevés que samedi. On a fait une animation générale que la confiance n'avait eue qu'un instant affectée et qu'aujourd'hui sous l'influence de meilleures nouvelles elle est non seulement revenue tout entière mais encore s'est accrue.

**Le Conseil municipal de Paris**  
Paris, 7 février. — Le conseil municipal de Paris a réuni son ancien bureau, pour la session de 1887.

**L'opinion du maréchal de Moltke**  
Berlin, 7 février. — Le maréchal de Moltke aurait déclaré, devant une députation électorale de conservateurs, que la situation était des plus graves et qu'il était autorisé à la faire connaître.

**Le Sénat**  
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du Lundi 7 février.  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.

**La nationalité**  
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Balthus sur la nationalité.

**Le Sénat**  
M. Sarcey expose que le gouvernement et la commission ont adopté l'amendement qui a déposé à l'article 3 de la loi.

**Le Sénat**  
Tout individu né en France, de parents étrangers qui y sont nés, pourra opter pour la nationalité de ses parents, à la condition de justifier, s'il y a lieu, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouer en paix le fruit de son forfait.

**Le Sénat**  
En effet, répondit madame Pradié, je ne le dissimule pas.

**Le Sénat**  
— Mademoiselle Raymond est une amie de votre enfant?

**Le Sénat**  
— Dites sa meilleure et sa plus sincère amie.

**Le Sénat**  
— N'était-elle pas la fille adoptive du malheureux Desgranges, qui fut, il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême?

**Le Sénat**  
— C'est cela.

**Le Sénat**  
— Et ce M. Desgranges est mort?

**Le Sénat**  
— Il y a quelques jours au château de Pratmeur.

**Le Sénat**  
— Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

**Le Sénat**  
— Pauvre enfant! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement le frapper.

**Le Sénat**  
— Oui, bien cruellement... répondit-elle : la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la santé et à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et à Paris à découvrir la coupable... car, c'est là que chose terrible, convenez-en, monsieur,

<